

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/11/59

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
7 novembre 2025 le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 à 18 Heures 00**
Date d'affichage le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
10 novembre 2025 présence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers Etaient présents :
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 19 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 20 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET -
Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Alain CAYET
Madame Yveline LOURDEL
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :
Madame Micheline LAURENT

Objet : Adhésion de la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras à la centrale d'achat "La CANUT"

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et suivants relatifs aux centrales d'achat ;

Vu les statuts et la convention constitutive de la centrale d'achat dénommée "La CANUT" ;

Considérant que la centrale d'achat "La CANUT" a pour objet de mutualiser les procédures de commande publique afin de permettre à ses adhérents de bénéficier de meilleures conditions techniques, économiques et administratives pour leurs achats ;

Considérant que la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras a intérêt à adhérer à cette centrale d'achat afin d'optimiser la gestion de ses achats publics, de simplifier les procédures de passation et de réaliser des économies d'échelle ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras à la centrale d'achat "La CANUT", conformément aux dispositions prévues dans la convention constitutive annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'adhésion à la centrale d'achat "La CANUT", ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 18 novembre 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

